



Marchés publics

Marché de Services

«Gestion de landes pâturées dans les Monts d'Arrée : réalisation d'un bilan de la végétation et élaboration d'une synthèse sur la gestion agro pastorale»
Site Natura 2000 Monts d'Arrée Centre et Est
Site Natura 2000 Ménez-Meur Forêt du Cranou

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Syndicat Mixte du Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : J BOURDOULOUS; M-J LEZENVEN
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : jeremie.bourdoulous@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

Marché de services, passé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics),

Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG de Prestations Intellectuelles en vigueur.

B.Contexte de la mission :

Les sites Natura 2000 concernés, et pour lesquels le PNRA est opérateur local, sont à forts enjeux vis à de la problématique de la gestion agro-pastorale des landes atlantiques.

Dans le but de garantir la bonne mise en œuvre des DOCOBs (hiérarchisation des enjeux écologiques des habitats, précision des mesures de gestion, évaluation), le Parc souhaite mieux connaître la relation entre conservation des habitats d'intérêt communautaire et le pâturage réalisé par les éleveurs engagé en contrat agri-environnementaux.

En 2005 le Parc et un éleveur initient un projet agro-pastoral sur le Mont Saint Michel de Brasparts en Saint-Rivoal. Ce projet est soutenu par un programme Interreg qui permettra de mettre en œuvre un état de référence du site en et d'engager un certain nombre de suivi, 2006, 2007, 2008. En parallèle l'éleveur est engagé dans des contrats agricoles Natura 2000.

En 2015 après 10 ans de pâturage du site il apparait opportun de réaliser un nouvel état de référence et la synthèse des 10 années de déploiement du projet.

D'autres sites des monts d'Arrée sont gérés de manière similaires mais avec des modalités variables (types d'animaux, pression, durée de pâturage). Ces sites sont parfois suivis sur le plan scientifique comme à Menez-Meur mais la plupart du temps seul un suivi technique est réalisé. **Il est apparu opportun de déployer les états de référence sur de nouveaux sites en vue de consolider la connaissance du territoire, d'améliorer la gestion et d'élaborer une synthèse sur cette problématique dans les monts d'Arrée, retour d'expérience à valeur régionale (cartographie de végétation et de la pression de pâturage, bilan naturaliste et agricole).**

C. Description de la prestation

Dans le cadre de la gestion de landes pâturées dans les Monts d'Arrée, la présente mission consiste d'une part à la réalisation d'un bilan sur la végétation (état de référence de landes pâturées) et d'autre part, à l'élaboration d'une synthèse sur la gestion agro pastorale.

La présente consultation est scindée en 2 phases :

Phase 1 : Acquisition de données et analyse de la végétation

a/ Cartographie de végétation des sites (liste annexée) dans le respect du cahier des charges de la cartographie des végétation Natura 2000 du CBN de Brest. Cartographie des espèces végétales patrimoniales (DHFF, espèces protégées, liste rouge régionale) et des bryophytes d'intérêt patrimoniales (sur la base du référentiel disponible sur le site du PNR).

b/ Relevé phytocénologique de placettes permanentes* (parmi celles qui pourront être retrouvées et aussi les plus pertinentes pour affiner le constat) sur les 12 placettes qui existaient en 2006 au monts Saint Michel de Brasparts (si possible la moitié d'entre elles). Installation de placettes de ce type sur les sites encore non équipés (5 placettes pour 100 hectares environ).

c/ Etablissement de la carte générale de pression de pâturage* en 2015 sur l'ensemble du périmètre des sites en fin de saison de pâturage impérativement entre septembre-novembre 2015. En fonction des sites, comparaison avec les mêmes cartes établies les 4 premières années de l'exercice et disponibles pour les sites du mont Saint Michel de Brasparts, de Menez Meur sur les enclos gérés par le PNR et du Tuchenn Kador. Elaboration d'un bilan global (intérêt botanique et agricole, dynamique) par exploitation de la végétation sur la base des informations apportées lors d'un entretien avec l'éleveur, sur la gestion mise en œuvre de la gestion les dernières années (enclos ouverts, difficultés rencontrées, conduites du troupeau, localisation des points d'eau,...)

Phase 2 : Elaboration d'une synthèse sur la gestion agro pastorale des landes dans

Elaboration d'une synthèse globale sur le pâturage en contexte agroenvironnementale dans les monts d'Arrée entre 2005 et 2015.

***Remarque :**

Il sera demandé au candidat de s'appuyer sur le protocole similaire aux travaux réalisés en 2005.

COMPETENCES ATTENDUES :

-Botanique, écologie végétale, phytoécologie, expérience éprouvée en suivi de gestion pastorale sur ce type d'habitats, connaissance de la bryoflore.

-Chiffrage par phase comprenant :

* un coût par exploitation agricole traitée,

* un coût forfaitaire pour 10 ha (cartographie habitat, végétation et pression pâturage).

RENDU :

-Le rapport sera transmis sous format papier en un exemplaire et sur CD-rom aux formats Word et Pdf avec les fichiers SIG.

-Les photographies (terrain ou laboratoire) feront l'objet d'une restitution au format numérique avec la possibilité d'une utilisation par le PNRA à des fins non commerciales.

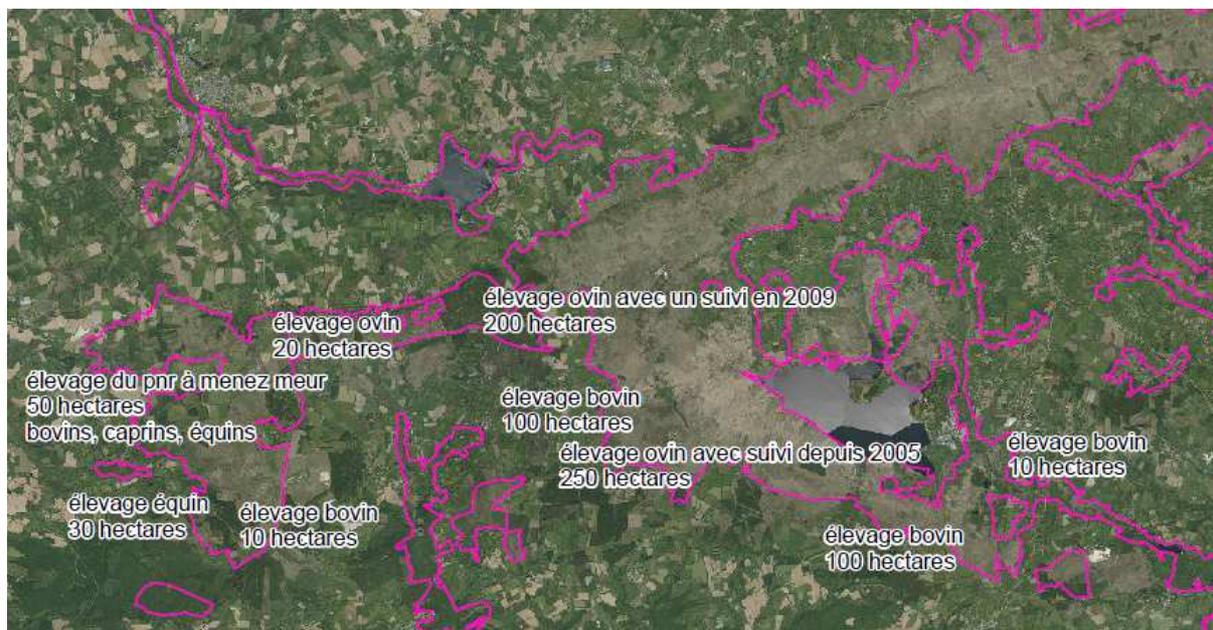
-La remise de l'étude doit être effective fin novembre 2015.

-Une réunion de présentation du travail à destination des collectivités partenaires du PNRA (Conseil Départemental 29, CBNB, etc.) sera organisée par le Parc à l'issue du travail.

-Une réunion de restitution-bilan sera également organisée sur site avec les propriétaires des terrains et l'éleveur (PNR Armorique, FDC 29, Cg 29,...).

D. Sites potentiels d'étude

- une quinzaine d'éleveurs peut être concernée
- ces sites représentent environ 1000 hectares
- liste des exploitants et des parcelles à arrêter avec le PNR
- localisation indicative des sites :



Remarques Générales :

L'offre devra comporter :

- un engagement de confidentialité envers les données collectées ;
- des références ou présentations d'expérience sur des missions similaires ;
- des éléments sur les compétences des personnes (CV, formations) ;
- la méthodologie qui sera mise en œuvre pour chacune des tranches présentées, afin d'atteindre les livrables prévus ;
- coût de la mission, réparti par phase ;
- planning prévisionnel de la mission.

Informations communiquées :

Sur demande écrite auprès du Parc, le protocole similaire aux travaux réalisés en 2005 sera transmis au candidat qui en fera la demande.

La prise en compte de ces éléments pour l'élaboration de la méthodologie est indispensable

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHE

A. Forme du marché :

Le marché est un marché de services, traité à prix ferme.

Pas de variante

L'offre de prix devra être détaillée : coût de la mission et frais annexes (déplacements, reprographie et divers).

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

B. Durée du marché :

La durée du marché est de 3 mois à compter de la notification.

C. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- | | |
|--|------|
| 1 Coût global de la prestation : | 40 % |
| 2 Méthodologie proposée (adéquation de la méthodologie, qualité de l'équipe dédiée et l'expérience de chacun des membres de l'équipe dédiée, planning) | 60 % |

Le critère 2 est pondéré (voir règlement de consultation).

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement accompagné d'un dossier de mise en œuvre des prestations (devis détaillé par phase, méthodologie proposée et planning), datés et signés par le candidat,
- le présent cahier des charges,
- le règlement de la consultation.

F. Modalité de paiement :

Des acomptes seront versés selon le planning suivant :

Tranche ferme :

- 20 % à la notification du marché,
- 80 % à la remise du rapport final.

Les acomptes seront payés sous 30 jours, après service fait, sur facture, conformément aux règles de la comptabilité publique, par virement.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié 1 place Saint Yves – 29460 DAOULAS

G. Résiliation – Pénalités de retard:

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent cahier des charges, le marché pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Si, du seul fait du titulaire, les délais d'exécution des prestations sont dépassés, celui-ci encourt sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, une pénalité calculée en application de l'article 14 du CCAG – PI par la formule suivante :

$P = (V * R) / 3000$ dans laquelle :

P = montant des pénalités;

V = valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variation de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations, si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable;

R = nombre de jours de retard.

Ces pénalités seront déduites du montant restant dû par le PNRA ou feront l'objet d'un ordre de reversement à l'encontre du titulaire. Elles restent dues en cas de résiliation.

Si le montant des pénalités est supérieur au montant du marché, le pouvoir adjudicateur prononcera la résiliation aux torts du titulaire.

H. Litige:

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée, A _____, le _____
